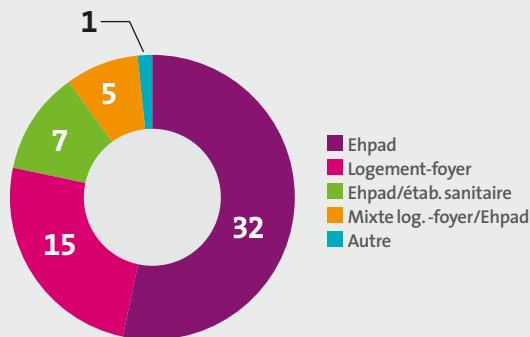


## ÉTABLISSEMENTS POUR PERSONNES ÂGÉES OU HANDICAPÉES

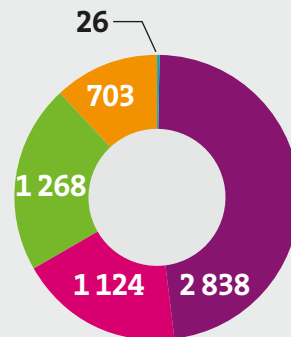
# Le parc médico-social et sanitaire Agirc-Arrco



Nombre d'établissements par type d'activité



Nombre de places par type d'activité



Source : instruction Agirc-Arrco 2016-5-DAS du 15 janvier 2016 – données portant sur l'exercice 2014.

**A**u 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'Agirc et l'Arrco sont propriétaires de 69 établissements pour personnes âgées :

- 5 établissements d'hospitalisation à vocation gériatrique (parc sanitaire),
- 60 établissements médico-sociaux destinés à l'hébergement de personnes retraitées,
- 4 établissements<sup>(1)</sup> destinés à des personnes de tous âges, en situation de handicap.

Les institutions de retraite complémentaire gèrent<sup>(2)</sup> 51 établissements ; 17 établissements médico-sociaux et 1 établissement pour personnes en situation de handicap sont gérés par des acteurs externes<sup>(3)</sup>. À noter : dans le cadre des axes stratégiques définis pour la période 2015-2018, les instances des fédérations ont demandé que, d'ici à 2018, la gestion maîtrisée par les institutions soit privilégiée.

### LE PARC SANITAIRE

La capacité totale d'accueil des 5 hôpitaux gériatriques est de 966 places (932 places si l'on exclut les soins ambulatoires et l'accueil séquentiel). L'âge moyen des patients est de 88 ans. 7 établissements du parc médico-social, de type « Ehpads/sanitaire » (voir graphiques), dédient des lits à l'hospitalisation de personnes de plus de 50 ans. Leur capacité d'accueil est de 293 lits.

### LE PARC MÉDICO-SOCIAL POUR PERSONNES ÂGÉES

Le parc comprend pour moitié des Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) ou

assimilés (unités de soins de longue durée). Les structures de type logements-foyers, accueillant des personnes autonomes, représentent un quart de l'offre de service globale. La capacité d'accueil du parc est de 5 959 places au total ; 24 % des places (contre 36 % en 2006) sont destinées à l'hébergement de personnes autonomes, 76 % (contre 63 % en 2006) à l'hébergement de personnes en perte d'autonomie. L'orientation du parc vers l'accueil de personnes non autonomes s'affirme au fil des ans.

Dans les secteurs d'accueil pour personnes autonomes, l'âge moyen des entrants est de 83,7 ans et la durée moyenne de séjour est de 6 ans et 8 mois. Dans les secteurs d'accueil de type Ehpad, l'âge moyen des entrants est de 88 ans, la durée moyenne de séjour avoisine 4 ans.

### LE PARC MÉDICO-SOCIAL POUR PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La capacité totale des 4 établissements pour personnes en situation de handicap, hors hébergement séquentiel, est de 906 places. Si l'on s'intéresse à la capacité d'accueil, en termes d'hébergement uniquement (c'est-à-dire en excluant la partie Esat<sup>(4)</sup>), celle-ci s'élève alors à 625 places. ●

(1) Le Clos du nid de l'Oise, compté pour un établissement, regroupe en réalité 18 établissements et services.

(2) L'exploitation se fait à travers une entité juridique créée à l'initiative des institutions, pour cette mission unique, en lien direct avec l'institution pilote qui en assure le fonctionnement courant.

(3) Par exemple : Croix-Rouge, CCAS, mutuelle.

(4) Établissement et service d'aide par le travail.

 Voir sur le site des Cahiers la carte du parc médico-social et sanitaire en propriété Agirc-Arrco à fin 2014.